



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
CEPAC
Vous être utile.

Rapport d'Impact Volontaire 2025

Edito

Banque coopérative régionale détenue par ses sociétaires, la Caisse d'Epargne CEPAC agit depuis toujours avec une conviction forte : être utile à ses territoires, à ceux qui y vivent aujourd'hui et ceux qui y vivront demain. Ce rapport d'impact volontaire permet d'illustrer nos engagements et de rendre visible et concret l'impact de nos actions.



Accélérer les transitions environnementales de nos territoires

Nos territoires sont uniques par leurs diversités géographiques, culturelles et économiques. De la métropole aux territoires ultramarins en passant par la Corse, la Caisse d'Epargne CEPAC agit sur treize départements et/ou collectivités territoriales, sur trois continents, et fait de cette diversité une force. Cyclones, sécheresses, feux de forêt, submersions marines, stress hydrique ou érosion du littoral sont déjà des réalités. Cette urgence climatique nous confronte plus que d'autres aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Elle renforce ainsi notre détermination : celle d'accompagner et d'accélérer ces transitions, sans exclure aucun territoire ni aucune population. Notre enjeu est également d'aider à l'adaptation, notamment des logements, au changement climatique qui est déjà en œuvre. Chaque année, nous participons massivement au financement des énergies renouvelables, au soutien des mobilités durables, nous accompagnons nos clients dans la rénovation énergétique de logements ou la décarbonation de leurs activités.

Agir en faveur de l'inclusion et de l'utilité sociale

Au travers de ses engagements et mécénat de long terme pour le sport, la jeunesse et la culture, la Caisse d'Epargne CEPAC a pour objectif de renforcer la cohésion sociale et contribuer au bien vivre sur nos territoires. En tant qu'employeur et recruteur de premier plan, la Caisse d'Epargne CEPAC déploie des politiques RH actives en faveur de l'inclusivité, la mixité et la qualité de vie au travail. Nous sommes fiers de compter plus de 9% de personnes en situation de handicap parmi nos collaborateurs, d'atteindre 94% d'index égalité H/F et 58% de femmes dans notre conseil.

Développer les territoires

Depuis deux cents ans, nous finançons les projets de transformation du territoire en accompagnant les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les hôpitaux et les entrepreneurs. Également, au travers de nos filiales de logement social, nous œuvrons concrètement pour l'habitat en donnant accès à des logements dignes, abordables et en accompagnant la transition énergétique du parc immobilier.

Être une banque utile, c'est s'engager pour développer nos territoires et leur dynamisme, les rendre plus résilients au changement climatique et soutenir les projets qui concourent à ces objectifs.

Christine Fabresse

Présidente du directoire de la Caisse d'Epargne CEPAC

Sommaire

1. Présentation du Rapport d'Impact 2025

1.1 Introduction	5
1.2 Quelques Chiffres Clés 2025	6

2. Fidèle à son histoire, la Caisse d'Epargne CEPAC place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société.

2.1 La Caisse d'Epargne CEPAC, une banque coopérative 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires

8

2.1.1 La différence coopérative la Caisse d'Epargne CEPAC, garante de stabilité et de résilience	8
2.1.2 Animation du sociétariat	9
2.1.3 Le modèle d'affaires de la Caisse d'Epargne CEPAC	10

2.2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

11

2.2.1 Un groupe à « impact positif »	11
2.2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Epargne CEPAC	11
2.2.3 Engagements extra-financiers et évaluations du Groupe BPCE	12

2.3 Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

12

2.3.1 Rôle des organes de surveillance et de direction	12
2.3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Epargne CEPAC	13
2.3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation	14
2.3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »	14

2.4 Prendre en compte les risques ESG

14

2.5 Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

15

2.5.1 Les enjeux ESG de la Caisse d'Epargne CEPAC	15
2.5.2 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact	15

3. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

3.1 Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

18

3.2 La Caisse d'Epargne CEPAC accompagne ses clients dans leur transition environnementale

19

3.2.1 Accompagner les clients particuliers	19
3.2.2 Accompagner notre clientèle « entreprises » dans l'évolution de leur modèle d'affaires	20
3.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires	21

3.3 Empreinte propre de la Caisse d'Epargne CEPAC

22

4. Être un employeur de référence

4.1 Droits de l'Homme

26

4.2 Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs

26

4.2.1 Attractivité	26
4.2.2 La compétence au cœur des politiques RH	26

4.3 Dialogue social et conditions de travail

27

4.3.1 Dialogue social	27
4.3.2 Politique de rémunération	28
4.3.3 Qualité de vie au travail	28
4.3.4 Prévention des risques et sécurité au travail	28

4.4 Egalité de traitement et des chances

29

4.4.1 Mixité et égalité professionnelle	29
4.4.2 Handicap	29

4.4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement.....	29
5. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire	
5.1 Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables.....	31
5.1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales .	31
5.1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire	31
5.1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales	32
5.1.4 Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires	32
5.1.5 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé.....	32
5.1.6 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport	32
5.2 Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé	32
5.3 Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables	33
5.3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs.....	33
5.3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs	33
5.3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement.....	33
5.4 Accompagner le monde associatif local avec la « semaine de la solidarité ».....	34
6. Être une banque inclusive qui protège	
6.1 Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités.....	36
6.1.1 Mesure de la satisfaction client	36
6.1.2 Gestion des réclamations.....	36
6.2 Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	36
6.2.1 Protéger les clients fragiles	36
6.2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière	37
6.2.3 Les jeunes et les familles.....	37
6.2.4 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées.....	38
6.2.5 L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous	38
6.3 Protéger les intérêts du client et du sociétaire.....	39
6.3.1 Garantir une offre transparente	39
6.3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données	39
7. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité	
7.1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	41
7.1.1 Promouvoir une culture éthique	41
7.1.2 Protéger les lanceurs d'alerte.....	41
7.2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société	41
7.2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité	41
7.2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme.....	41
7.2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs).....	41
8. Indicateurs coopératifs	43
9. Annexes	44
9.1 Note méthodologique.....	44
9.2 Indicateurs chiffrés	47
9.2.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	47
9.2.2 Santé et sécurité.....	48
9.2.3 Formation du personnel	48
9.2.4 Indicateurs sur la production annuelle du financement de l'économie locale	48
9.3 Glossaire.....	49



1. Présentation du Rapport d'Impact 2025

1.1 Introduction

Contexte de production du Rapport d'Impact Volontaire

Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards ou ESRS*). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, la Caisse d'Epargne CEPAC, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est comprise dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et incluse dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE.

La Caisse d'Epargne CEPAC est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire tel qu'exigé par la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Malgré cette exemption, la Caisse d'Epargne CEPAC a fait le choix de produire un rapport d'impact volontaire. Ce rapport complète le rapport de durabilité du Groupe BPCE et présente les initiatives locales de la Caisse d'Epargne CEPAC. Il intègre certains éléments issus du rapport de durabilité Groupe et s'inspire de sa nomenclature normée autour des exigences ESRS pour mettre en lumière les actions entreprises localement.



Périmètre du rapport d'impact

Pour l'exercice 2025, le périmètre couvert par les indicateurs communiqués dans le rapport d'impact concerne la Caisse d'Epargne CEPAC.

Période du rapport d'impact

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Groupe BPCE

Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE : <https://www.groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference/>.

1.2 Chiffres Clés 2025

Une banque coopérative



335 048

sociétaires

15

Sociétés Locales d'Épargne réparties sur l'ensemble de nos territoires

Un employeur responsable et attractif

3162

collaborateurs

230

recrutements en CDI

94/100

Index égalité professionnelle femmes-hommes

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap



9.5%

Une banque à impact sociétal

5,3

M€ de mécénats et partenariats

981

M€ de financements accordés au secteur public

388

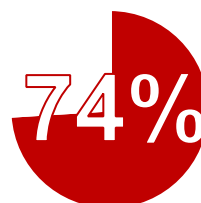
M€ de financements accordés au logement social



Un acteur essentiel du développement économique de son territoire

35,7

Mds d'encours d'épargne réinvestis dans nos territoires



des achats réalisés avec des fournisseurs locaux



Une banque mobilisée pour financer et encourager les transitions

500

M€ de financements ENR

234

M€ de financements prêts verts

accordés en 2025 pour la transition et la décarbonation

-8,2%

réduction des émissions de GES entre 2023 et 2025

6 443

hectares de forêt avec un stockage de carbone estimé à 20 kTCO₂ par an



des véhicules de la flotte automobile à faibles émissions

A photograph of a coastal landscape. In the foreground, there is a field of tall, golden-brown grasses. In the background, several wind turbines are visible against a clear blue sky and a blue sea. The turbines are tall and slender, with three blades each. The overall scene is bright and sunny.

2. Fidèle à son histoire, la Caisse d'Epargne CEPAC place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

2.1 La Caisse d'Épargne CEPAC, une banque coopérative 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires

2.1.1 La différence coopérative de la Caisse d'Épargne CEPAC, garante de stabilité et de résilience

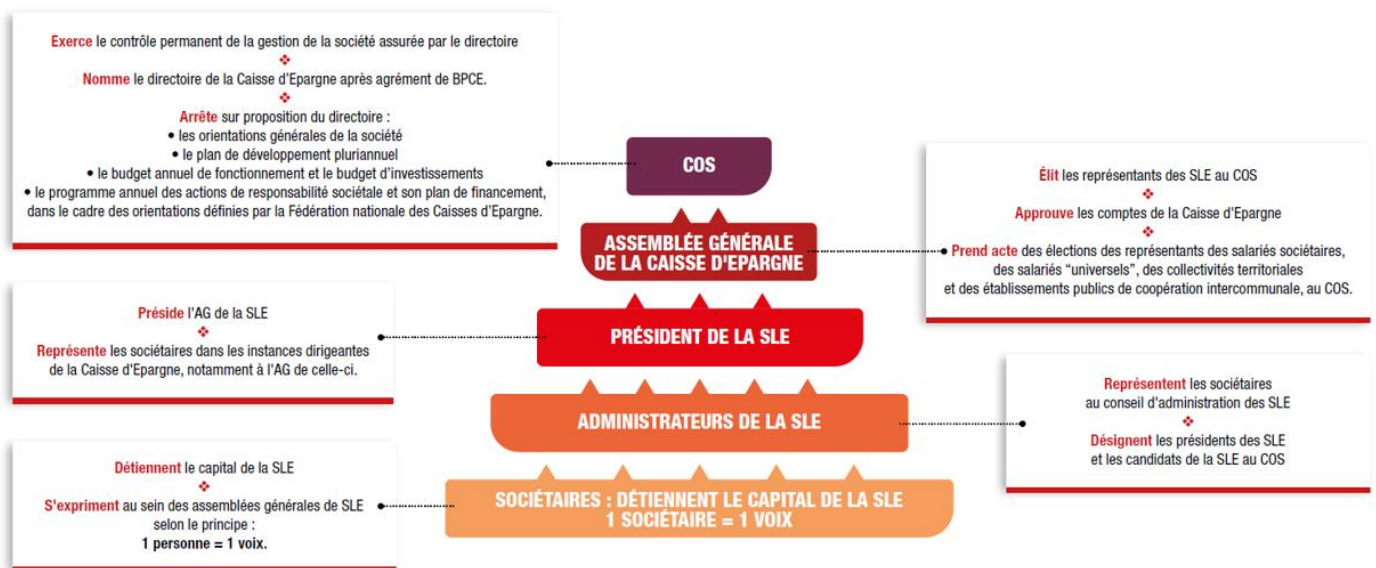
La Caisse d'Épargne CEPAC est une banque-assurance coopérative 100% régionale, ancrée dans son territoire et appartenant à ses clients-sociétaires. Première banque des collectivités locales, elle joue un rôle crucial dans l'élaboration de solutions pour des besoins sociaux émergents. **La Caisse d'Épargne CEPAC réalise environ 30 % de son activité en Outre-Mer.**

Son capital social est détenu par des sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les clients sociétaires, particuliers et personnes morales, collectivités territoriales et de salariés du territoire. Ils sont invités chaque année à participer aux assemblées générales de leurs SLE, dont

les conseils d'administration sont composés d'administrateurs élus et dont les présidents élisent leurs représentants au conseil d'orientation et de surveillance. Le conseil valide et assure le suivi des décisions prises par le directoire, composé de mandataires sociaux.

Ce modèle coopératif avec sa gouvernance duale permet à l'ensemble de ses clients de participer aux décisions, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, garantissant ainsi une autonomie régionale et une adaptation aux besoins locaux.

Forte de ce modèle coopératif singulier, la Caisse d'Épargne CEPAC vise à maximiser sa contribution aux enjeux sociaux et environnementaux avec toutes ses parties prenantes (territoires, clients, fournisseurs, collaborateurs...). Une feuille de route dédiée a été élaborée en 2025 et validée par les instances de gouvernance de la Caisse d'Épargne CEPAC, venant renforcer notre stratégie d'accompagnement de tous nos clients dans leurs transitions tout en capitalisant sur notre ancrage territorial et notre positionnement sur des filières à forts enjeux sociaux et environnementaux (logement, ENR, santé).



2.1.2 Animation du sociétariat

Le sociétariat de la Caisse d'Epargne CEPAC est composé de **335 048 sociétaires** au 31 décembre 2025, dont une grande majorité de particuliers. La représentation des sociétaires s'organise à partir de **15 sociétés locales d'épargne (SLE)**. Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage local, la proximité et l'expression des sociétaires.

L'animation du sociétariat permet de renforcer le lien entre l'institution et ses sociétaires, parties prenantes essentielles à la vie de la banque. Les assemblées générales annuelles de SLE constituent un moment clé de cette animation. A cette occasion, chaque sociétaire vote selon le principe « une personne, une voix ». Ce cadre démocratique permet de valoriser la voix des sociétaires et de les impliquer dans la prise de décision. C'est également le moment de les informer sur les actualités de la Caisse d'Epargne et notamment sur les actions liées à la transition sociale et environnementale.

En 2025, les 15 Caisses d'Epargne se sont dotées du plan stratégique « Coop 2030 » ayant pour objectifs à horizon 2030 de conquérir de nouveaux sociétaires, de fidéliser le sociétariat et de

le rajeunir. Des ambitions partagées par le Groupe BPCE dans le cadre de son plan stratégique « VISION 2030 ».

Dans ce cadre, la FNCE a lancé pour le compte des Caisses d'Epargne un nouveau Club des sociétaires accessible sur l'espace client (Banxo & DPW). Il permet aux sociétaires d'accéder à un ensemble d'avantages : offres partenaires, bons d'achat, remises, cashbacks. Mais il va au-delà des bénéfices matériels : sa vocation est de devenir l'outil incontournable permettant aux Caisses d'Epargne d'informer les sociétaires sur leurs actions dans les territoires mais également de créer une communauté de sociétaires pouvant s'impliquer dans la vie et les choix de leur banque et participer à des actions solidaires.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont menées chaque année autour du sociétariat. Ainsi en novembre 2025, **l'initiative appelée « mois du sociétariat » a permis d'organiser cinquante-quatre événements sur l'ensemble des territoires de la CEPAC**, au cours desquels les clients, les administrateurs des sociétés locales d'épargne et les collaborateurs ont échangé autour des valeurs coopératives.



2.1.3 Le modèle d'affaires de la Caisse d'Epargne CEPAC

Notre modèle d'affaires

Les grands enjeux de la société



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
+1,45° dès 2023 vs l'ère préindustrielle



TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE
Hausse de 45 % du nombre de personnes de plus de 80 ans au sein de l'UE d'ici à la fin des années 2030



TRANSITION GÉOPOLITIQUE
Intensification des enjeux de souveraineté et des relocalisations industrielles



TRANSITION TECHNOLOGIQUE
800 millions d'utilisateurs hebdomadaires de ChatGPT après 3 ans (source : openAI)

Notre ADN

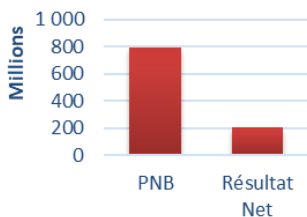
- UN MODÈLE DE BANQUE COOPÉRATIVE TERRITORIALE au service de ses **335 048 sociétaires**
- UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE
Les clients sociétaires élisent leurs représentants pour siéger **aux conseils** des banques régionales
- UNE PERFORMANCE COOPÉRATIVE pour inscrire notre croissance **dans le temps long**
- UN IMPACT POSITIF GLOBAL grâce à la force de **solutions locales accessibles à tous**

Nos atouts

- NOS AMBASSADEURS**
sociétaires et collaborateurs, fiers et engagés au quotidien
25% de sociétaires parmi les clients
158 administrateurs
3 162 collaborateurs
- NOS PARTENARIATS**
Des partenariats avec différents acteurs du territoire, qui renforcent notre ancrage local (**Fondation Belem, Mucem, Centre de Formation Provence Rugby...**)
- NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIGITAL**
Une banque multicanale de proximité : **100%** digital / **100%** physique
240 agences et 14 centres d'affaires. Des structures spécialisées: agence du personnel, agence AGRI VITI, espaces personnes protégées
- NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE**
3 868 M€ de fonds propres et **ratio de solvabilité CET1 de 24,53 % au 31 Décembre 2025**
Un système de garantie et de solidarité entre les établissements du groupe

Nos métiers

PNB Consolidé 2025 : 795 M€



NOS MÉTIERS

Apporter des solutions bancaires et de financement à l'ensemble des clients

Intermédier les services financiers complémentaires, les solutions d'assurance et immobilières

Distribuer des solutions d'épargne financière, dont l'épargne responsable

Prendre des participations financières dans les acteurs de l'économie régionale pour favoriser leur développement

PILIERS STRATÉGIQUES

Forger notre croissance pour le temps long

Donner à nos clients confiance en leur avenir

Exprimer notre nature coopérative sur tous les territoires

Notre création de valeur

- UN ACTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
35,7 Md€ d'encours de financement à l'économie, dont:
 - 5,4 Md€** auprès des PME
 - 2,6 Md€** auprès des collectivités territoriales
 - 1,5 Md€** pour le logement social
 - 5,7 M€** à destination des personnes protégées**21,5 M€** collectés au soutien de l'entrepreneuriat et **121,8 M€** de financements accordés
74% des achats sont réalisés avec les fournisseurs locaux
- UNE BANQUE MOBILISÉE POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE**
Pour les particuliers
78 966 visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables
14 M€ de financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique
Pour les entreprises
Dialogue stratégique sur les enjeux ESG **réalisé avec 69 %** des nos clients Corporate
- UNE BANQUE À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF**
 - 1 145 K€** pour les micro crédits professionnels
 - 1 190 K€** pour les micro crédits particuliers
 - 30 M€** de financements accordés à l'Economie Sociale et Solidaire
 - 388 M€** de financements accordés au logement social
 - 981 M€** de financements accordés au secteur public



2.2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

2.2.1 Un groupe à « impact positif »¹

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe BPCE vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous »¹, c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition. Les mesures mises en œuvre par le groupe BPCE se déploient autour des axes suivants :

- **Des solutions à impact :**
 - **Pour les clients particuliers :**
Accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats,
 - **Pour les clients BtoB :** Accompagner la transition des modèles d'affaires ;
- **Le soutien à l'évolution du mix énergétique**, particulièrement dans le développement des énergies renouvelables et bas-carbone ;
- **L'alignement de ses portefeuilles de financement** sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- **Une démarche innovante en finance durable**, avec pour objectif de réaliser plus de cinq émissions d'instruments de financement verts, sociaux ou de santé par an.

Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, et sensible aux besoins de la société et des clients, la Caisse d'Epargne CEPAC joue un rôle sociétal clé, en finançant notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), les collectivités locales ou l'habitat social. Elle agit dans son écosystème local, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elle est un acteur incontournable de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Les 15 Caisses d'Epargne déploient, dans toutes les régions de France, le Contrat d'Utilité : « 100 % coopératives, 100 % régionales et 100, % utiles au développement économique, social et environnemental des territoires ».

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

2.2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Epargne CEPAC

Des orientations nationales en matière de durabilité

Après « Cap 2024 », la Fédération nationale des Caisses d'Epargne ouvre un nouveau cycle avec le lancement de « Coop 2030 » en 2025. Ce nouveau plan stratégique à horizon 2030 vise à développer et renforcer le modèle des Caisses d'Epargne, tout en consolidant leur rôle de banques assurances coopératives, ancrées dans leurs territoires, pionnières dans les transitions et appartenant à leurs clients-sociétaires. Il se positionne par ailleurs en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE « VISION 2030 », dont il partage les grandes orientations. Il repose sur trois piliers :

- Garantir et renforcer la compétence et l'efficacité de la gouvernance ;
- Accompagner les Caisses d'Epargne dans la promotion de leur sociétariat ;
- Fédérer la vision du groupe et renforcer l'influence des Caisses d'Epargne dans leur écosystème.

L'habitat constitue un domaine d'impact majeur de ce plan stratégique et est placé au cœur de la démarche coopérative par les Caisses d'Epargne. En soutenant des initiatives concrètes et des partenariats stratégiques, les Caisses d'Epargne font de l'accès au logement un levier d'impact sociétal et territorial, contribuant à l'émancipation de chacun.

¹ Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

La stratégie coopérative & RSE de la Caisse d'Epargne CEPAC

La Caisse d'Epargne CEPAC accompagne les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Epargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

La politique RSE de la Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans cet héritage tout en cherchant à adresser les enjeux de notre époque, et dans le cadre des Orientations RSE et Coopératives, **selon les priorités suivantes :**

- **Les jeunes**
- **La transition écologique**
- **L'inclusion**
- **La santé**



Des exemples de dossiers validés sur l'année 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SLE	Projet soutenu	Axe de financement	Montant accordé en euros
Corse	Achat d'un drone sous-marin et de matériel audiovisuel afin de sensibiliser le public sur la biodiversité.	La transition écologique	6 000
L'Etoile	Achat de mobilier et de matériel informatique pour une structure accueillant des enfants atteints de maladies incurables.	La santé	24 600
Pays d'Aix-Salon	Achat d'un fauteuil électrique pour personnes handicapées	L'inclusion	10 000

La Caisse d'Epargne CEPAC consacre de réels moyens financiers et humains aux activités de RSE, ainsi, des collaborateurs travaillent sur des sujets liés à la RSE :

- 1 collaborateur sur la philanthropie
- 3 collaborateurs sur les activités de microcrédit
- 1 conseiller Finances & Pédagogie
- 1 référent handicap
- 1 correspondant mixité

2.2.3 Engagements extra-financiers et évaluations du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

2.3 Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

2.3.1 Rôle des organes de surveillance et de direction

Le réseau Caisse d'Epargne a mis en place une politique de nomination et de succession des dirigeants qui intègre l'exigence de parité. Cette politique a été adoptée formellement par les 15 Caisses d'Epargne lors des réunions de conseil d'orientation et de surveillance.

Au 31 décembre 2025, **le conseil d'orientation et de surveillance est composé de 19 membres**, dont 16 membres indépendants, 3 représentants des salariés et 4 censeurs.

Le directoire est composé de 5 membres, dont une présidente. **Le taux de mixité est de 40 %.**

Au 31 décembre 2025, au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC, **les femmes représentent 58% des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.**

Formation des membres de COS et des administrateurs

Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés du COS. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence, en présence d'un expert :

- Pour les administrateurs : une formation d'accueil des administrateurs qui porte sur les fondamentaux pour comprendre l'histoire de la Caisse d'Epargne CEPAC ;
- Pour les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance : la formation initiale réglementaire porte sur six thématiques fixées par décret ;
- Pour les comités spécialisés (les comités des risques et comités d'audit, les comités des nominations, les comités des rémunérations et les comités RSE) : des formations sont régulièrement proposées.

Outre les sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses d'Epargne :

- Implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Epargne : cette implication peut prendre deux formes, la sélection et l'évaluation de projets d'intérêt général ;
- Pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat, les administrateurs de SLE disposent d'un site internet qui leur est spécifiquement dédié www.administrateurs.cepac.caisse-epargne.fr, avec des formations en ligne (e-learning, fiches thématiques repères, quizz, vidéos...).

2.3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Epargne CEPAC

Au niveau du Conseil d'orientation et de surveillance et de ses comités

Instance	Président	Nombre de réunions par an	Missions	Principaux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) traités en 2025
Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS)	M. Bruno HUSS	4	Valide les orientations de la CEPAC, et surveille l'activité du directoire	- Focus RH 2030, incarner un employeur responsable du territoire (nourrir la perception employeur en interne comme en externe) - S'adresser régulièrement au corps social et à chacun et ainsi nourrir la fierté d'appartenance et la culture commune
Comité des Risques (CORI)	M. Jean-Charles FILIPPINI	4	Examine et rédige des avis sur la politique risque de la CEPAC	- Risques ESG
Comité d'Audit (CAU)	M. André AGOSTINI	4	Examine et rédige des avis sur la politique financière et comptable de la CEPAC	- Investir en accentuant la démarche ESG
Comité des Nominations (CONOM)	M. Bruno HUSS	2	A pour mission l'appréciation continu des qualités individuelles et collectives des membres du directoire et du COS	- Application de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance
Comité des Rémunérations (COREM)	Mme Isabelle ANSALDI	1	Examine le niveau et les modalités de rémunération des membres du Directoire et du COS de la CEPAC, dans le cadre des barèmes et modalités fixés par BPCE	- Le rapport du comité des rémunérations répond à l'alinéa 6 de l'article 266 « écart de rémunération entre les femmes et les hommes » depuis l'exercice financier 2024, conformément à la Guideline EBA/GL/2022/07 publiée le 30/06/2022.

Au niveau du directoire

Instance	Présidente	Nombre de réunions par an	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Directoire/ Comité de Direction Générale	Mme Christine FABRESSE	39	-Direction exécutive de la CEPAC -Valide les priorités stratégiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) -Supervise leur mise en œuvre	- Bilan annuel Risques climatiques et ESG, suivi des portefeuilles crédits et investissements - Matrice de matérialité des risques climatiques CEPAC - Politique RSE - Pilotage carbone des portefeuilles immobilier résidentiel - Séquestration carbone de nos actifs forestiers

2.3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au conseil de surveillance et d'orientation concernant :

- Le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature, accordés aux membres du directoire, y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- La rémunération du directeur général / des membres du directoire.

Dans ce cadre, des objectifs portant sur les enjeux de durabilité ont été intégrés dans la part variable des rémunérations des membres du directoire pour 10% des critères locaux sur le déploiement de la stratégie impact.

- Le programme Métamorphose visant à systématiser les critères ESG auprès de nos clients corporate (déploiement des Dialogues ESG, de l'outil Vertuose de qualification durable des crédits d'équipement, et des processus d'analyse extra-financière) ;
- Le chantier « Pilotage décarbonation / Net Zéro » consistant à définir des trajectoires et mettre en œuvre des plans d'actions opérationnelles pour la réduction de l'empreinte carbone de nos financements sur les secteurs les plus émissifs (immobilier résidentiel et commercial, transport maritime) ;
- Le projet « TREFLE » visant à préserver la biodiversité et renforcer la résilience climatique des actifs forestiers dont la Caisse d'Epargne CEPAC est propriétaire.

2.3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC, la démarche « Impact » a été placée en 2025 sous la responsabilité du DGA en charge du Pôle Finances & Impact, et animée en transverse par une équipe de deux personnes dédiées à 100% aux sujets ESG (en complément des ressources déjà mobilisées dans les différentes lignes métiers sur les sujets liés à la RSE et au climat).

Une gouvernance ad hoc a été mise en place en 2025, avec un Comité Impact trimestriel associant l'ensemble des lignes métiers concernées, et un suivi régulier de la feuille de route Impact à la fois par les dirigeants exécutifs (CDG) et non-exécutifs (COS).

Cette feuille de route définit des objectifs à court et moyen terme (horizon 2026 et 2030), sur 6 axes couvrant à la fois les actions menées pour compte propre (bilan carbone et réduction des consommations, achats responsables, engagements RH, mécénat...) mais également l'accompagnement de nos clients et filières ainsi que l'intégration de critères ESG dans l'ensemble de nos activités de financement et d'investissement. Un tableau de bord stratégique « Impact » a été formalisé pour suivre l'avancement des objectifs sur les différents volets de cette feuille de route.

La démarche Impact mise en œuvre permet de décliner aux bornes de la CEPAC les engagements et chantiers impulsés par le Groupe BPCE, en particulier :

2.4 Prendre en compte les risques ESG

La Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié.

La Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe BPCE, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un **référentiel des risques ESG** : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des **canaux de transmission** reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- **L'évaluation de la matérialité** des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne CEPAC déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.). En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- Les politiques risques de crédit du Groupe BPCE, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance se rapportant aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon, Pétrole & Gaz, Défense et Sécurité ;
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Caisse d'Epargne CEPAC et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;
- La notation des risques ESG déployée sur l'ensemble du portefeuille Entreprises. Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

2.5 Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

2.5.1 Les enjeux ESG de la Caisse d'Epargne CEPAC

L'analyse de double matérialité² a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE, incluant l'ensemble des Caisses d'Epargne. Pour 2025, le groupe identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires.

² La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur sur l'entreprise, qui

Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Epargne CEPAC au sein des chapitres suivants :

Enjeu matériel pour le Groupe BPCE	Chapitre Rapport d'Impact Volontaire
Changement climatique	Contribuer à la décarbonation de l'économie
Personnel de l'entreprise	Être un employeur de référence
Communautés affectées	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire
Clients et utilisateurs finaux	Une banque inclusive qui protège
Conduite des affaires	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

2.5.2 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Caisse d'Epargne CEPAC place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations que la Caisse accompagne historiquement.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations, notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres de conseil d'orientation et de surveillance, représentants des clients sociétaires, des territoires et de la société civile sont au cœur de la gouvernance de leur banque.

Un tableau récapitulatif des dialogues avec les parties prenantes est présenté sur la page suivante.



engendrent des incidences sur la situation financière de l'entreprise, le coût du capital, la performance financière).

Synthèse des dialogues avec les parties prenantes

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité et résultats
 Sociétaires	• Participation aux assemblées générales • Election des représentants • Réunions dédiées et lettres d'information • Club de sociétaires • Animation par la Fédération nationale des Caisses d'Epargne	• Valorisation et promotion du modèle coopératif • Participation à la vie de la banque • Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région • Mesure de la satisfaction
 Administrateurs de sociétés locales d'épargne	• Participation aux conseils d'administration des SLE • Participation à des séminaires et/ou conventions • Parcours de formation • Participation possible aux comités RSE • Revue de presse mensuelle, note de veille « Focus »	• Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance • Attribution de l'agrément aux nouveaux sociétaires • Détention des parts de capital • Contribution à l'élaboration des orientations générales • Animation du sociétariat
 Membres du COS (sociétaires)	• Participation aux conseils d'orientation et de surveillance • Participation aux comités spécialisés • Groupes de réflexion • Formations réglementaires obligatoires et séminaires • Site administrateurs dédié	• Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance • Participation à la définition des orientations stratégiques • Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne
 Collaborateurs	• Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe) et baromètre satisfaction métiers • Entretiens annuels et formations • Communication interne • Réseaux associatifs (féminins, intergénérationnels, LGBT+) • Droit d'alerte des collaborateurs • Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives	• Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail • Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises) • Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords
 Clients	• Entretiens • Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG • Evénements clients • Enquêtes de satisfaction NPS • Partenariats institutionnels et commerciaux	• Définition des offres et accompagnement des clients • Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits • Amélioration de la satisfaction client • Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente • Gestion des réclamations et médiation
 Fournisseurs et sous-traitants	• Politique d'achats responsables et audit • Engagement dans des initiatives gouvernementales (ex : « Je choisis la French Tech ») • Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques • Enquête « Voix des fournisseurs » • Préparation des certifications • Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction • Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant	• Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance • Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats • Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs • Améliorer le niveau de satisfaction et la relation • Consultation et appels d'offres • Mesure de satisfaction
 Acteurs institutionnels, fédérations	• Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...) • Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale • Réponses aux consultations publiques • Transmissions d'informations et de documents • Sièges dans les conseils (EPL, LS, ESS, ...)	• Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée • Prise en compte des spécificités sectorielles • Conformité réglementaire
 Associations et ONG	• Appels à projets • Mécénat (financier ou en nature) • Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences • Echanges réguliers • Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations	• Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement... • Amélioration de la transparence • Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

3. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous



3.1 Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

La contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de l'économie s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

La Caisse d'Epargne CEPAC contribue au plan de transition du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers, entreprises et collectivités locales sur son territoire et en apportant une gamme de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de ses clients.

Plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique



L'Impact accessible à tous

- Accompagnement de tous ses clients dans leur transition environnementale
- Alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseurs
- Extension de la stratégie de refinancement durable afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de VISION 2030
- Poursuite de la réduction de son empreinte propre



Adaptation de la stratégie commerciale des activités

Accompagner les clients particuliers

- Dans la rénovation énergétique
- Dans la mobilité douce
- Dans la remise en état après sinistre
- Via des produits d'épargne dédiés

Accompagner les clients personnes morales dans l'évolution des modèles d'affaires

- En s'appuyant sur l'analyse des plans de transition (ambition, performance passée et présente, leviers et actions, gestion opérationnelle)
- Avec une offre de produits et de solutions adaptés à la clientèle des entreprises
- Avec une offre de produits adaptés à la clientèle des investisseurs
- Via le renforcement des expertises de financement de la transition énergétique, le financement des énergies renouvelables, le M&A et les services d'intermédiaires sur les marchés de capitaux

Pilotage de décarbonation des portefeuilles



Leviers

- Accompagnement des clients particuliers avec une gamme complète de solutions de rénovation énergétique des logements permettant de préserver la valeur du patrimoine immobilier
- Accompagnement des clients particuliers et entreprises dans la mobilité bas-carbone
- Dialogue ESG permettant le conseil, en proximité des entreprises, avec l'analyse des modèles d'affaires selon leurs tailles et secteurs économiques
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique et l'accompagnement de la diminution du recours aux énergies carbonées
- Le pilotage des trajectoires de décarbonation des secteurs les plus émissifs en carbone
- Démarche continue de réduction de l'empreinte propre sur l'immobilier, la mobilité, le numérique, les achats



Objectifs et plans d'action

Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...

- **Les financements** des secteurs carbo-intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles **d'investissement** des activités d'assurance
- Les **portefeuilles et mandats** de l'activité de gestion d'actifs

...complétés par des plans d'action dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :

- Financement dédié à la rénovation énergétique pour les particuliers

- Financement dédié à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15 % à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

3.2 La Caisse d'Epargne CEPAC accompagne ses clients dans leur transition environnementale

3.2.1 Accompagner les clients particuliers

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Caisse d'Epargne CEPAC œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application **« Conseils et Solutions Durables »**, disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. **La Caisse d'Epargne CEPAC a ainsi enregistré 78 966 visiteurs uniques** sur cette application depuis son lancement³ ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés : bilan énergétique, recherche de subventions, garantie de bonne fin des travaux, financements adaptés à chaque situation (prêt éco-PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), partenariats établis avec des spécialistes de la rénovation comme Cozynergy. **En 2025, le montant de financements de travaux de rénovation énergétique⁴ était de 14 millions d'euros pour la Caisse d'Epargne CEPAC** (soit +10 % par rapport à 2024).
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.
- En déployant l'offre **« Copropriétés »** afin de répondre aux demandes croissantes de financement pour les projets de rénovation et de transition écologique des copropriétés.



³ Cumul du nombre de visiteurs uniques depuis le lancement en 2023 du module Conseils et Solutions durables.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. La Caisse d'Epargne CEPAC a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- **Un prêt « Véhicule propre »** pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres » (soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO₂ par km) ;
- Une offre de crédit à la consommation **intitulée « Prêt vert » pour acquérir un véhicule électrique** avec un avantage tarifaire sur le taux de crédit initial ;
- Des **offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres »** (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- **L'application « Conseils et Solutions Durables » proposant aux clients un accompagnement complet** : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

Via des produits d'épargne dédiés :

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Caisse d'Epargne CEPAC permet à ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le Livret Vert et le CAT Vert, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique. Ce dispositif s'applique également aux 10 % de fonds collectés sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Caisse d'Epargne CEPAC s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager (NIM) et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

⁴ Production annuelle.

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

Répartition des encours de collecte d'épargne verte

Encours de fin de période (M€)	2025	2024	Variation 2025/2024 en %
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	1 623	1 543	+5%
Livret CSL Vert	262	165	+59%
CAT Vert	106	103	+3%

En 2025, la variation de l'encours⁵ d'épargne verte représentait pour la Caisse d'Epargne CEPAC un montant de 180 millions d'euros.

Répartition de l'épargne financière dans les fonds ISR/ESG

Encours de fin de période fonds ISR/ESG (M€)	2025	2024	Variation 2025/2024 en %
Total épargne financière	2 079	1 824	+14%
Dont Article 8/9 (personnes physiques et personnes morales)	1 460	1 204	+21%
Encours OPC Monétaire (article 8/9)	556	467	+19%
Encours OPC MLT (article 8/9)	903	738	+22%

La collecte brute en 2025 sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9 s'élève pour la Caisse d'Epargne CEPAC à 1 134 millions d'euros contre 1 011 millions d'euros en 2024.

3.2.2 Accompagner notre clientèle « entreprises » dans l'évolution de leur modèle d'affaires

Avec une offre de produits permettant aux personnes morales d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique, une organisation a été mise en place qui permet d'animer une communauté de référents et experts locaux « Green Business » au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC. Cette organisation

permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Caisse d'Epargne CEPAC accélère la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date

⁵ Différence entre le montant des flux créditeurs et le montant des flux débiteurs des encours des : comptes sur livrets (CSL), Livrets de Développement Durable et Solidaire (LDDS) et Compte à Terme (CAT)

Vert d'épargne, destinés au financement de projets dont l'objectif est d'accompagner la transition énergétique et environnementale.

anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité.

En 2025, la Caisse d'Epargne CEPAC a financé la transition et la décarbonation pour les entreprises à hauteur de 234 millions d'euros⁶ (Prêts à impact, Prêts Vert Vertuose).

La Caisse d'Epargne CEPAC s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, BPCE Finances & Territoires pour faciliter la recherche d'aides et de subventions. En matière de consommation énergétique, les entreprises sont accompagnées pour étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques sur leurs toitures ou solarisation de leur parking à travers un partenariat avec un énergéticien, développeur et distributeur de centrales photovoltaïques.

La Caisse d'Epargne CEPAC propose également **une gamme diversifiée de produits bancaires à Impact**. Ces produits de financements (prêts à impact/ Prêts Verts) ou placements (CAT verts, CAT à Impact) permettent d'octroyer aux clients une bonification sur leur taux en contrepartie de leur engagement à atteindre un objectif et indicateur social ou environnemental durant la vie du produit.

Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clientèles entreprises

En 2025, la Caisse d'Epargne CEPAC a intensifié sa campagne d'entretiens ESG avec ses clients entreprises actifs⁷ et atteint un taux de couverture de 69 % de ses clients PME actifs (contre 37% en 2024).

3.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Caisse d'Epargne CEPAC dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées.

En 2025, le montant des financements accordés pour des projets d'énergies renouvelables s'élève à 500 millions d'euros.

Les encours de financement de la transition énergétique s'élèvent à 1 917 millions d'euros (+ 3% vs 2024).

Les projets de plus grande envergure

La Caisse d'Epargne CEPAC est un acteur important du financement des énergies renouvelables (« ENR ») en métropole et en Outre-mer. Elle finance des centrales solaires au sol ou en toiture, des fermes éoliennes terrestres ainsi que des usines thermiques fonctionnant à la biomasse. Elle est par ailleurs en pointe dans le financement des centrales solaires couplées avec des infrastructures de stockage électrique.

La Caisse d'Epargne CEPAC a notamment arrangé (et/ou co-arrangé) en 2025 **le financement de 18 projets EnR à hauteur de 1 240 millions d'euros** (la part moyenne de la Caisse d'Epargne CEPAC pour ces opérations arrangées est de 69 millions d'euros) pour une puissance totale de ~ 1 050 MWc (Mégawatt-crête) en cumulé :

Type de projet financé	Puissance totale (en MWc)	Nombre de projets financés
Photovoltaïque	931,3	16
Eolien	92,8	1
Géothermie	25	1
Total	1 049,1	18

Ci-dessous trois opérations emblématiques en 2025 de la Caisse d'Epargne CEPAC :

Eolien :

Le co-arrangement du financement de 150 M€ de dette senior long terme pour la construction d'un parc éolien de 15 turbines, dans l'Est de la France (département de la Marne), d'une capacité de 93 MW, soit l'équivalent de la consommation de 80 000 habitants.



Géothermie :

Le co-arrangement - en juillet 2025 - du financement de la construction d'une nouvelle unité de production d'électricité renouvelable à partir de la géothermie, sur le site de Bouillante en Guadeloupe. Une fois les investissements réalisés, ce site contribuera à hauteur de 10% du mix énergétique de l'île.



Centrales Photovoltaïques :

Le co-arrangement - en mars 2025 - du financement de la construction et de l'exploitation de 6 centrales photovoltaïques (1 au sol, 3 ombrières de parking et 2 toitures) situées sur le site de Monteux dans le département du Vaucluse. Puissance installée en cumulé : 17,7 MW (équivalent à la consommation électrique annuelle de ~ 25 000 habitants) Le projet est en phase de construction.



⁶ Production annuelle de financements des PME-ETI pour la transition et la décarbonation (sous la forme de prêts green, prêts à impact, CBM roulant, LOA/LDD green)

⁷ En % des encours (bilan et hors-bilan) des clients entreprises actifs.

3.3 Empreinte propre de la Caisse d'Epargne CEPAC

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



Le bilan total des émissions de GES de la Caisse d'Epargne CEPAC s'établit à 22 887 teqCO₂ à fin 2025, en réduction de 5,44% sur un an.

Il se décompose comme suit :

(en tonnes éq.CO ₂)	31/12/2025	31/12/2024*	Evolution (en %)
Total Emissions brutes de GES - Scope 1	297	296	0,34%
Total Emissions brutes de GES - Scope 2	2 827	2 926	-3,39%
Total Emissions brutes de GES - Scope 3	19 763	20 982	-5,81%
Biens et services achetés	9 038	7 976	13,31%
Biens d'investissement	3 842	4 141	-7,21%
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	581	609	-4,61%
Déchets produits lors de l'exploitation	238	253	-5,93%
Voyages d'affaires	1 149	1 242	-7,46%
Déplacements domicile-travail des salariés	2 461	2 404	2,35%
Acheminement en aval	2 454	4 358	-43,68%
Emission totales de GES Empreinte propre	22 887	24 204	-5,44%

* Les émissions totales 2024 ont été retraitées des effets de la convention du personnel CEPAC (26 829 t éq.CO₂ avec convention et méthode actualisée).

La Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone du Groupe BPCE. Ainsi **l'évolution du Bilan Carbone de la Caisse d'Epargne CEPAC entre 2023, année de référence, et 2025 s'élève à - 8,2% dépassant ainsi l'objectif fixé à 2026 de - 6%.**

La Caisse d'Epargne CEPAC a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone. Les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

- Immobilier : Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées ;
- Achats : Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations ;
- Mobilité : Diminution des déplacements des collaborateurs, transformation de la flotte de véhicules ;
- Numérique : Développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.



La forêt de Py et Rotja, un engagement concret pour le climat et la biodiversité

La Caisse d'Épargne CEPAC est propriétaire, via la Société Civile Forestière de l'Écureuil de Py et Rotja, d'un patrimoine forestier d'exception situé au cœur des Réserves Naturelles Nationales de Py et de Mantet, dans les Pyrénées. **S'étendant sur 6 443 hectares entre 1 200 et 2 400 mètres d'altitude, ce domaine constitue aujourd'hui le plus grand massif forestier privé protégé de France.**

Par la diversité de ses milieux, la forêt de Py et Rotja abrite une biodiversité remarquable, avec près de 6 000 espèces recensées. Cette richesse écologique confère au site une très haute valeur environnementale et en fait un espace naturel majeur pour la préservation du vivant.

Forêt en croissance, le domaine joue également un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. **La dynamique naturelle des peuplements permet un stockage de carbone estimé à 20 kTCO₂ par an sur la base des relevés de terrain.** Ces données sont issues d'un suivi dendrométrique rigoureux, réalisé depuis 2006 par les gestionnaires des réserves dans le cadre d'un programme agréé par le ministère de l'Environnement, garantissant une mesure fiable de l'accroissement de la biomasse et de la séquestration carbone associée.

La Caisse d'Épargne CEPAC a fait le choix d'une gestion fondée sur la libre évolution et la non-exploitation sylvicole du massif, afin de préserver durablement les stocks de carbone existants tout en renforçant sa fonction de puits de carbone. Cette approche responsable s'inscrit dans une vision de long terme, conciliant protection des écosystèmes et action climatique.

La gestion du domaine repose sur quatre axes prioritaires : la préservation de la biodiversité, le renforcement du stockage carbone, la prévention des incendies et l'amélioration de la résilience face aux risques climatiques. Ces orientations se traduisent par des actions concrètes menées en partenariat avec les gestionnaires des réserves, telles que la restauration écologique de certaines parcelles, la diversification des essences pour renforcer la résilience des peuplements, ou encore l'entretien des pistes forestières pour faciliter l'intervention des services de secours.

À travers le domaine de Py et Rotja, **la Caisse d'Épargne CEPAC affirme ainsi son engagement en faveur de la transition environnementale, de la protection du climat et d'une gestion responsable de ses actifs, au service des territoires.**

Immobilier

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées.

Un audit énergétique est réalisé systématiquement en amont de chaque rénovation d'agence dont la Caisse d'Epargne CEPAC est propriétaire afin d'identifier les pistes de rénovation permettant d'améliorer la consommation énergétique du site et le confort des collaborateurs.

La Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français.

Elle a mis en place les actions suivantes:

- La domotique pour adapter la consommation d'énergie en fonction des usages ;
- La mise en place d'une centrale de production d'énergie solaire sur notre site de la Mare, dont 100% de la production est auto-consommée ;
- L'analyse de l'isolation des bâtiments avant chaque réalisation de travaux ;
- La réalisation d'un audit énergétique des bâtiments pour lesquels la Caisse d'Epargne CEPAC est propriétaire.

Achats responsables

Les actions en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 5 au paragraphe 3.

Mobilité

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

La Caisse d'Epargne a déployé les mesures suivantes pour le plan d'action entreprises en matière de déplacement, notamment les déplacements professionnels :

- Plan de mobilité ;
- Mise à disposition d'un parking vélo à proximité du siège à Marseille ;
- La participation aux abonnements de transport en commun ;
- Remplacement d'une partie de la flotte de véhicules par des véhicules moins émetteurs de CO₂ ;
- Politique de réduction des déplacements avion au profit du train ou de réunion en distanciel.

La Caisse d'Epargne CEPAC s'est engagée dans l'électrification totale de son parc auto à horizon 2030. Ainsi, **à fin 2025, 21% du parc automobile de la Caisse d'Epargne CEPAC (tous véhicules confondus) sont des véhicules 100% électriques.**

De plus, une partie de la flotte automobile a été remplacée par des véhicules moins émetteurs de CO₂ dans l'attente du déploiement des bornes électriques sur notre territoire. Ainsi, **42% du parc automobile de la Caisse d'Epargne CEPAC est composé de véhicules hybrides.**

Numérique

La Caisse d'Epargne CEPAC a mis en place les actions suivantes:

- Déploiement d'imprimante BPCE print avec système d'identification par badge ;
- Prolongation de la durée de vie des équipements (écrans, ordinateurs, smartphone) ;
- Communication sur les gestes numériques écoresponsables ;
- Analyse de l'impact Carbone des équipements IT catalogue groupe ;
- Rationalisation du stockage ;
- Lancement des études sur la rationalisation des points d'impression en agence (déjà effectif sur les sièges) ;
- Diminution du nombre d'affichage dynamique en agence.



4. Être un employeur de référence



4.1 Droits de l'Homme

La Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans la contribution du Groupe BPCE au respect et à la promotion des droits humains, conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, dont il est signataire. Ceci constitue un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)⁸.

La Caisse d'Epargne CEPAC décline le Code de conduite et d'éthique⁹ du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

4.2 Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs

4.2.1 Attractivité

La Caisse d'Epargne CEPAC se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Recrutement et marque employeur

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Caisse d'Epargne CEPAC renforce ses actions :

- **Recrutement d'alternants : 95 en 2025 ;**
- **Recrutements en CDI : 230 en 2025.**



La Caisse d'Epargne CEPAC est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Caisse d'Epargne CEPAC dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels.

Diversifier les recrutements : POEI

La Caisse d'Epargne CEPAC a mis en place en **2025 le dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)** proposé par France Travail qui permet de **former et de recruter des demandeurs d'emploi**. La Caisse d'Epargne CEPAC ouvre ses recrutements à la diversité et à des profils aux parcours atypiques. **Une première promotion de dix-huit candidats a abouti à l'embauche en CDI de treize d'entre eux**. De nouvelles promotions sont prévues pour 2026.

⁸ 241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf

⁹ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

Accompagnement et suivi renforcé pour les nouveaux entrants

La Caisse d'Epargne CEPAC propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur trois ans (dans le cadre commun de l'accord GEPP groupe (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)).

Cette démarche d'accueil est structurée autour de plusieurs étapes majeures : un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, un parcours d'intégration (rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés) et un suivi renforcé pendant les premiers mois (entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH). Le « parrainage » est encouragé pour que le nouvel entrant puisse être accompagné par un collaborateur de manière informelle.

Une évolution professionnelle enrichissante, grâce à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours

La Caisse d'Epargne CEPAC fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents.

Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne : une bourse à l'emploi (au niveau de l'entreprise et du groupe) pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs et des plateformes groupe (pour comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et se projeter dans les évolutions et parcours possibles ; Mobiliway plateforme dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité ; une plateforme innovante d'auto déclaration des compétences pour permettre aux collaborateurs de visualiser et recevoir les offres de postes qui correspondent le plus à leurs compétences et à leurs aspirations. Un site dédié à la gestion de carrière « Ma Carrière CEPAC » a été ouvert en 2025. Les collaborateurs de la Caisse d'Epargne CEPAC y trouvent toutes les informations utiles pour mener à bien leur projet professionnel.

La préparation de futures mobilités professionnelles est également accompagnée par des parcours spécifiques pour le développement des potentiels ou des formations certifiantes.

La politique de formation active déployée par la Caisse d'Epargne CEPAC, favorise l'apprentissage en continu au travers de son catalogue formation disponible au travers du portail MyFormation et est un vecteur de fidélisation important.



4.2.2 La compétence au cœur des politiques RH

La Caisse d'Epargne CEPAC s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution et de forte concurrence, la Caisse d'Epargne CEPAC s'attache aussi

à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

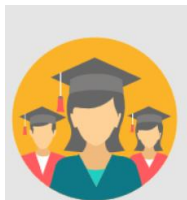
La politique de développement des compétences s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé en juillet 2025 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser et former à l'Impact ;
- Garantir un accompagnement à l'IA (Intelligence Artificielle) pour tous.

Politique de formation et développement des compétences – Bilan 2025

En 2025, la Caisse d'Epargne CEPAC confirme son engagement en faveur du développement des compétences en consacrant près de 6 % de sa masse salariale à la formation. La politique de formation constitue un levier stratégique de transformation, au service des ambitions du plan stratégique, afin d'accompagner les évolutions des métiers, renforcer l'expertise des collaborateurs et soutenir la performance du réseau.



Faits marquants 2025

- **Renforcement des compétences du réseau et développement de l'accompagnement premium**

En cohérence avec les priorités du plan stratégique, la Caisse d'Epargne CEPAC a poursuivi ses actions en faveur du renforcement de l'expertise conseil et du développement de l'accompagnement premium, levier de création de valeur pour l'établissement.

Plusieurs dispositifs structurants ont été déployés ou poursuivis :

- **Développement de l'expertise et conformité réglementaire avec :**
 - Des parcours dédiés aux services bancaires (PSB) et aux fonctions support ont été déployés afin de renforcer l'expertise technique des collaborateurs et accompagner les évolutions des métiers ;
 - Les formations réglementaires, intégrées au cœur des parcours métiers pour les nouveaux entrants comme pour les collaborateurs en poste, affichent un taux de réalisation de 99 %, garantissant la conformité des pratiques professionnelles.

- **Un écosystème de formation innovant**

L'année 2025 a également été marquée par le développement de nouveaux dispositifs pédagogiques :

- Le parcours managers ;
- Lancement du programme « IA pour tous », visant à diffuser les usages de l'intelligence artificielle dans les métiers.

Ces initiatives participent à la construction d'un écosystème de formation moderne, accessible et adapté aux nouveaux modes d'apprentissage.

- **Lancement du Campus Managers**

L'année 2025 a été marquée par le lancement du Campus Managers, dispositif structurant destiné à accompagner la communauté managériale.

Intégration des jeunes avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Campus BPCE

Afin d'accompagner la politique volontariste et ambitieuse du groupe en matière de développement des compétences, le CFA du Campus BPCE créé en 2020 accompagne, forme et fidélise les étudiants en leur proposant des cursus adaptés en partenariat avec l'Ecole Supérieure de la Banque (ESB) (deux certifications de niveau bac +3 : une Licence Professionnelle de Banque (LPB) et un Bachelor Banque Assurance (BBA) qui préparent au métier de Conseiller Clientèle Particuliers). La Caisse d'Epargne CEPAC accompagne une quinzaine d'alternants chaque année au travers de cette formation.

Accompagner la transformation des métiers

Le programme 'Progresser dans le réseau' a permis par exemple à la Caisse d'Epargne CEPAC de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux. Ce programme a été complété en 2025 par le Campus Performance Client, une école de ventes nouvelle génération (entraînement sur des situations commerciales avec un coach et l'appui de l'IA) pour lequel la Caisse d'Epargne CEPAC a été pilote.

Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

Au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC, pour permettre l'appropriation par les collaborateurs des technologies, des cadres et des outils Data et IA, des actions et dispositifs d'acculturation sont déployés.



4.3 Dialogue social et conditions de travail

4.3.1 Dialogue social

La Caisse d'Epargne CEPAC dispose de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des

Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

La Caisse d'Epargne CEPAC met en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Ces accords viennent compléter les accords de la Branche Caisse d'Epargne tels que les accords sur la prévention des incivilités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index d'égalité professionnelle hommes/femmes est de 94% et la part des femmes parmi les cadres dirigeants représente 33%.

La Caisse d'Epargne CEPAC a notamment signé en 2025 avec les trois organisations syndicales un accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) et un accord triennal sur l'égalité professionnelle. Ces accords ont pour objectifs les promotions de femmes sur les postes d'encadrement et de management qui sera le vecteur d'égalité entre les femmes et les hommes de l'entreprise ; les femmes étant moins représentées au sein de la communauté managériale.

Le Comité Social et Economique (CSE) et ses commissions se sont réunis tout au long de l'année 2025 pour partager avec les élus les indicateurs et les actions en faveur des salariés.

4.3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Caisse d'Epargne CEPAC reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs. Elle favorise l'équité en matière de rémunération, tout en garantissant des niveaux compétitifs et en intégrant des dispositifs de protection sociale adaptés pour tous les collaborateurs.

Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Caisse d'Epargne CEPAC veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

4.3.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Caisse d'Epargne CEPAC vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Dans son accord collectif négocié localement, la Caisse d'Epargne CEPAC a pris des engagements pour soutenir des situations sensibles :

- Soutien aux aidants familiaux avec le Dispositif Prev&Care : c'est un partenariat conclu en 2023 avec une société de Care Management, pour apporter une réponse personnalisée aux besoins des salariés aidants comprenant de l'information, de la formation et la mise en place de solutions de prise en charge de la personne aidée ;

- Partenariat avec Cancer@work, et mobilisation pendant octobre Rose : Challenge Kiplin, Café Rose (témoignages...) pour sensibiliser les collaborateurs sur le cancer du sein et la conciliation, quand cela est possible, de la maladie avec le travail ;
- Adaptation temporaire de l'organisation du travail pour faciliter la conciliation de l'activité professionnelle avec les contraintes personnelles (santé, aidants...) ;
- Maintien des liens avec les salariés en absence de longue durée et préparation du retour à l'emploi ;
- Mise à disposition d'assistantes sociales sur tous nos territoires ;
- Mise à disposition d'une ligne d'écoute psychologique avec notre partenaire Stimulus.

La Caisse d'Epargne CEPAC s'est également engagée à former ses managers sur les risques psychosociaux : Le module « **Manager par le care** » sert à repérer les signaux faibles, écouter et agir.

Elle a également mesuré en 2025 l'engagement de ses collaborateurs avec le Baromètre Social Ipsos Diapason. Le taux d'engagement des collaborateurs de la Caisse d'Epargne CEPAC s'élève à 70% selon la dernière enquête réalisée.



La Caisse d'Epargne CEPAC favorise le don de jours des collaborateurs au profit d'autres collaborateurs, mais également au profit d'associations des territoires à l'occasion de la Semaine de la Solidarité. Ces dispositifs, porteurs de sens et de solidarité, favorisent l'engagement et le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

4.3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Caisse d'Epargne CEPAC déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Caisse d'Epargne et des dispositions légales en vigueur. Ces accords édictent des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

La Caisse d'Epargne CEPAC a pris également les engagements suivants :

- Accompagnement de la sécurité des commerciaux : prévention, formation, accompagnement, en cas de conflit avec le client ou à titre préventif ou curatif post traumatique (incivilités, agression, hold-up) ;
- Prévention des risques de santé concernant les troubles musculosquelettiques : améliorations du poste de travail, mobilier, éclairage ;
- Prévention des risques psychosociaux : en formant tous les managers et en sensibilisant tous les nouveaux managers lors de leur prise de poste sur la politique RH et une boîte à outils de toutes les ressources mobilisables ;
- Assistantes sociales en métropole et en Outre-mer ;
- Démarche structurée d'identification, d'analyse, d'action et de prévention de l'absentéisme grâce à des outils d'analyse et de mesure de l'absentéisme, pour des échanges constructifs avec les collaborateurs et les managers. **Le taux d'absentéisme (hors absence pour invalidité) s'est établi à 9,4% en 2025.**

4.4 Egalité de traitement et des chances

La Caisse d'Epargne CEPAC décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années.



Leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

4.4.1 Mixité et égalité professionnelle

La Caisse d'Epargne CEPAC a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe.

La Caisse d'Epargne CEPAC s'est engagée en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle au travers d'actions concrètes et d'objectifs dans les domaines suivants négociés dans un accord collectif en 2025 et signé à l'unanimité par les organisations syndicales : recrutement, formation, promotion, rémunération, avec un enjeu majeur de faire progresser la représentation des femmes parmi les managers.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne CEPAC veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30% exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

Au 31 décembre 2025, à la Caisse d'Epargne CEPAC, 37 % de femmes sont représentées au sein de l'encadrement supérieur et il y a 50% de femmes cadres.

4.4.2 Handicap

La Caisse d'Epargne CEPAC est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique est inscrite dans les accords du Groupe BPCE, dans les accords de branche Caisse d'Epargne et agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH).

Au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise.

Grâce à la mise en place de cette politique, **le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint plus de 9,5 % en 2025**, très au-dessus de l'obligation légale de 6%.

Ci-dessous sont listés quelques exemples mis en place par la Caisse d'Epargne CEPAC :

- Mise en place d'un référent handicap. Ses actions sont la formation, la mise en place d'actions de sensibilisation notamment sur le handicap invisible et le handicap psychique ;
- Dispositifs de communication et de sensibilisation : espace dédié dans le HUB RH CEPAC au handicap et à la reconnaissance du handicap ;
- Mise en place de structures ou d'actions spécifiques pour le personnel handicapé (aménagement du poste de travail, mobilier, appareil auditifs, logiciels ...) ;
- Mesures pour le maintien dans l'emploi (adaptations de postes, mobilités).



4.4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

La Caisse d'Epargne CEPAC s'appuie sur ses référents (2 référents harcèlement RH et 5 référents CSE) pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs.

Des engagements ont également été pris en faveur de plusieurs populations spécifiques :

- Accompagnement du dispositif « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) avec des parrains et marraines qui aident des jeunes dans leur recherche d'emploi : aide à la rédaction du CV, conseils pour les entretiens, mentorat ...
- L'accord GEPP groupe signé en 2025 met l'accent sur l'importance de l'intergénérationnel : diversifier les recrutements, renforcer l'accompagnement et la visibilité de la carrière des salariés expérimentés, la transmission de leurs compétences ainsi que l'aménagement de leur fin de carrière ;
- Déploiement d'une politique qui se structure autour d'accords entreprise et porte notamment sur le recrutement de jeunes de moins de 30 ans et le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 50 ans, conformément au droit français.



**5. Être l'acteur de référence
du développement
économique et sociétal de
notre territoire**



5.1 Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

5.1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

La Caisse d'Epargne CEPAC accompagne les entreprises dans leurs projets de croissance et de transitions. Des chargés d'affaires dédiés sont présents au sein des écosystèmes régionaux pour permettre à leurs clients de bénéficier de réactivité et d'expertise dans leurs projets, contribuant ainsi aux multiples enjeux économiques et sociaux du territoire.

En tant qu'investisseur sociétal, la Caisse d'Epargne CEPAC soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales. Elle développe de nouveaux partenariats pour promouvoir les innovations sociétales, depuis l'incubation jusqu'à l'essaimage, à l'image du partenariat avec un pôle de compétitivité du Sud de la France dédié à l'innovation en matière de santé datant de 2018.



	2025	2024	Variation 2025/2024 en %
Financements accordés aux TPE/PME (en Mds €)	2,2	2,2	0%
Encours de crédit sur les TPE/PME (en Mds €)	9,3	8,9	+4%
Dont Financements accordés aux professions libérales (en M€)	138	115	+20%
Dont Financements accordés aux artisans et commerçants (en M€)	268	310	-14%

5.1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire

La Caisse d'Epargne CEPAC est un partenaire bancaire de premier plan des entreprises à impact social et/ou environnemental de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle compte parmi ses clients des associations, fondations, mutuelles et coopératives accompagnées par des chargés d'affaires dédiés – experts des spécificités de ces acteurs.

En donnant accès à l'ensemble des produits et solutions bancaires et en apportant un conseil à valeur ajoutée, la Caisse d'Epargne CEPAC propose une gamme complète sur tous les univers de besoins. La Caisse d'Epargne CEPAC, tournée en faveur de l'innovation sociale avec l'engagement d'être utile au développement et aux enjeux de transitions, garantit un accompagnement cohérent au sein de son territoire et crée des synergies qui s'inscrivent dans la durée avec les acteurs territoriaux comme France Active, la Chambre Régionale de l'ESS notamment en :

- Accompagnant les associations gestionnaires dans le secteur médico-social : ces structures, véritables forces d'emploi pour les territoires, sont un maillon fondamental de la solidarité vis-à-vis de toutes les personnes fragiles (personnes malades, âgées, handicapées, enfants...) ;
- S'impliquant auprès de l'enseignement privé ;
- Appuyant les entreprises sociales innovantes pour favoriser l'impact social et environnemental de l'économie (par exemple, développement de services de collecte de biodéchets, de recyclage de déchets électriques et électroniques) ou en soutenant l'insertion sociale par le travail.

5.1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales

Les Caisses d'Epargne, principal financeur privé du secteur public français, sont un partenaire référent des territoires. La Caisse d'Epargne CEPAC offre aux collectivités locales une gamme complète de solutions de financement et de services pour les accompagner dans la transformation de leurs régions. La Caisse d'Epargne CEPAC soutient les collectivités locales via :

- L'accompagnement des structures public/privé (EPL – Entreprises Publiques Locales), entités de plus en plus plébiscitées par les territoires pour la mise en œuvre de projets structurants, avec le déploiement de partenariats comme avec la Fédération des EPL et la mise en place d'une animation propre à ce marché ;
- La commercialisation d'enveloppes bonifiées BEI (Banque Européenne d'Investissement) axées sur : l'eau et assainissement, l'efficacité énergétique et la mobilité durable, la Rénovation ou extension d'infrastructures sportives existantes ;
- Des propositions de financements dédiés afin de valoriser leur engagement environnemental ou social (ex. Prêt à Impact) ;
- Des solutions d'encaissement et de paiement dédiées au secteur public.

5.1.4 Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires

Premier partenaire bancaire privé du logement social et fréquemment présent au capital des bailleurs comme dans leurs conseils d'administration, la Caisse d'Epargne CEPAC poursuit son implication historique au service de l'intérêt général. Elle accompagne les acteurs du logement social dans leurs besoins, en soutenant notamment :

- Le renouvellement de l'enveloppe du Prêt Logement Intermédiaire ;
- La création de structures foncières pour le développement du logement intermédiaire ;
- Des propositions de financements dédiés afin de valoriser leur engagement environnemental ou social (+60 millions d'euros de Prêt à Impact avec des indicateurs sociaux et environnementaux réalisés en 2025) ;
- Des propositions de placements dédiés afin de valoriser leur engagement environnemental ou social à travers la souscription de comptes à Terme à Impact.



Par ailleurs, au travers de ses organismes de logement social (Erlia, Famille et Provence, Habitations haute-Provence), la Caisse d'Epargne CEPAC contribue à la gestion de plus de 110 000 logements et au développement et à la rénovation de ce parc.

5.1.5 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Caisse d'Epargne CEPAC joue un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle est l'un des principaux financeurs privés du secteur hospitalier. Elle agit auprès de ses territoires et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins, en contribuant au développement du tissu d'entreprises innovantes et en accompagnant les professionnels de santé.



Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation.

La Caisse d'Epargne CEPAC soutient également les entreprises de la santé, de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, Biotech, Medtech) via des dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (Néo Business).

Enfin, la Caisse d'Epargne CEPAC accompagne le financement et la transformation des infrastructures de santé, (hôpitaux publics/privés, Ehpad, maisons de santé pluriprofessionnelles et hébergement social).

5.1.6 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Caisse d'Epargne CEPAC soutient collectivités, professionnels, entreprises du sport, fédérations et clubs, favorisant la promotion du sport professionnel et amateur. Investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme Sport et Santé pour conforter son positionnement en tant que Banque du Sport et Banque de la Santé.

En tant que banque coopérative, engagée sur ses territoires, la Caisse d'Epargne CEPAC mène une politique active de partenariats (courses Le Grand Raid à la Réunion, course 20km Marseille-Cassis, course La Marseillaise des Femmes) et s'engage aux côtés des clubs sportifs emblématiques locaux : Olympique de Marseille, Provence Rugby, PAUC Handball, Rapaces de Gap.



5.2 Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

Créées par des philanthropes, les Caisses d'Epargne œuvrent depuis leur origine en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Epargne CEPAC est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la région : **en 2025, le mécénat et les partenariats ont représenté près de 5,3 M€ avec plus de 51 projets soutenus.**

Depuis 2023, 25 % des administrateurs ont été formés à l'évaluation des projets de mécénat. Ils jouent un rôle actif et permettent de nourrir les relations avec les associations en s'y rendant un an après pour le suivi du projet et collecter des indicateurs d'impact. Le formulaire utilisé a été co-réalisé avec un spécialiste de la mesure d'impact.

La Caisse d'Epargne CEPAC a financé différentes opérations de mécénat en 2025 pour soutenir le sport et la culture (Mucem, Centre de formation Provence Rugby, Musée Regards de Provence, Festival Les Suds à Arles, Festival de la BD à Bastia, la Fondation Belem, association Provale Solidarité, association Protis Club).



La CEPAC a aussi signé en 2023 un mécénat avec la Ville de Marseille pour la rénovation de dix terrains de basket 3x3 extérieurs. Un mécénat a été renouvelé en 2024 pour la rénovation de quinze terrains supplémentaires. Ainsi à fin 2025, la Caisse d'Epargne CEPAC a permis la rénovation de 25 terrains de basket à Marseille.

5.3 Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

5.3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Caisse d'Epargne CEPAC est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE.

Elle contribue au dynamisme et à la collaboration territoriale en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. **La part des**

fournisseurs locaux au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC est de 74 %¹⁰ en 2025 (soit un niveau aussi élevé qu'en 2024) et 36% des achats sont réalisés avec des PME.

En 2025, le Groupe BPCE a réalisé la mesure de son empreinte socio-économique de ses dépenses 2024. Cette étude, menée selon la méthode LOCAL FOOTPRINT®, permet de quantifier les retombées économiques d'une entreprise en France, en termes d'emplois soutenus et de PIB généré. Elle matérialise la contribution de l'entreprise à son écosystème et mesure la valeur créée pour ses parties prenantes.

Au niveau de la Caisse d'Epargne CEPAC, cette étude, réalisée sur un périmètre d'achats de 103,9 millions d'euros, permet d'établir que ces achats ont généré 156,9 millions d'euros de richesse dans l'économie et soutenu 2 301 emplois en 2024.

5.3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Caisse d'Epargne CEPAC déploie la politique Achats Responsables du Groupe BPCE dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs.

5.3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

La Caisse d'Epargne CEPAC œuvre au quotidien pour trouver des pistes d'amélioration à la réduction du délai moyen de paiement d'une facture afin de gagner des places dans le benchmark et améliorer l'image de la Caisse d'Epargne CEPAC auprès des parties prenantes.

Indicateurs de suivi

Indicateur	2025	2024
Achats réalisés en local (en %)	74%	74%
Délai moyen de paiement d'une facture (en nombre de jours)	22	25
Paiements alignés avec les délais de paiement standard (en %)	100%	100%

¹⁰ Ce taux est calculé en rapportant le montant de dépenses réalisées la Banque Populaire avec les TPE/PME sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

5.4 Accompagner le monde associatif local avec la « semaine de la solidarité »

Le temps d'une semaine, de Marseille à Aix-en-Provence, Avignon, Bastia, La Réunion et Oraison, la solidarité s'est incarnée sur les territoires de la Caisse d'Épargne CEPAC. Près d'une centaine de collaborateurs se sont engagés en 2025 aux côtés d'acteurs locaux du monde associatif à travers 15 missions menées en immersion, contribuant ainsi à répondre à des enjeux majeurs de société. Ces actions ont porté sur des thématiques essentielles telles que l'accompagnement du handicap, le soutien à la jeunesse, la préservation de l'environnement, l'accès au logement, ainsi que la lutte contre l'exclusion, la précarité et le mal-logement, illustrant l'ancrage territorial et l'engagement sociétal de la Caisse d'Épargne CEPAC au plus près des besoins locaux.



**6. Être une
banque inclusive
qui protège**



Pour la Caisse d'Epargne CEPAC, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Caisse d'Epargne CEPAC d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre 7 « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 7.1.1 « Promouvoir une culture éthique »).

6.1 Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

6.1.1 Mesure de la satisfaction client

Pour la Caisse d'Epargne CEPAC, le plan d'action satisfaction client 2025 est le suivant :

- Toutes les agences de la Caisse d'Epargne CEPAC ainsi que tous les Centres d'Affaires construisent annuellement un Plan d'Actions Satisfaction Client (PASC) basé sur des "Promesses Clients". Ces actions opérationnelles sont issues de l'exploitation des indicateurs de Qualité Perçue (enquêtes) et de Qualité Servie (tableau de bord Qualité). Ce dispositif PASC est déployé au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC depuis 2019 ;
- Depuis 2019 la Satisfaction client fait partie des dispositifs d'incitation salariale des collaborateurs (Intéressement et rémunération variable) ;
- La majorité des Promesses portent sur : l'accessibilité, la proactivité, l'expertise et la clientèle "Jeunes".

En 2025 la Caisse d'Epargne CEPAC compte 99 % des agences avec un NPS positif et 100 % des Centres d'Affaires.



Le dispositif national « agence en or » qui vise à récompenser les agences ayant plus de 50% de promoteurs est déployé au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC uniquement sur le volet Communication (pas de récompense pécuniaire).

6.1.2 Gestion des réclamations

La Caisse d'Epargne CEPAC analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

Les voies de recours en cas de réclamation et les modalités de contact sont communiquées aux clients sur le site Internet de la Caisse d'Epargne CEPAC¹¹, sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

En 2025, 65 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de 12 jours (contre 9 jours de délai moyen de traitement en 2024). Le principal sujet de réclamation est la fraude (43 %), suivi de la tarification (13 %).



6.2 Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

6.2.1 Protéger les clients fragiles

La Caisse d'Epargne CEPAC souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires. Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Caisse d'Epargne CEPAC propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. Cette Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), est facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantit l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte.



Des offres adaptées

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement des commissions d'intervention, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (21 303 clients sont concernés en 2025 au sein de la Caisse d'Epargne CEPAC).



¹¹ <https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation>

La Caisse d'Epargne CEPAC met à disposition sur son site internet les détails de l'offre spécifique à la clientèle fragile, ainsi qu'un espace pour les clients rencontrant des difficultés financières présentant l'ensemble du dispositif d'accompagnement dédié¹².

Agir en prévention du surendettement

La Caisse d'Epargne CEPAC agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de *scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

Développer l'éducation financière

Depuis sa création en 1957, l'association Finance & Pédagogie, soutenue par les Caisses d'Epargne, déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent. Les publics cibles sont composés de jeunes et d'acteurs des milieux scolaires et universitaires, de personnes en situation de fragilité économique et financière, et de professionnels de l'action sociale, associatifs (bénévoles ou salariés).

Les formations aident ces publics à maîtriser leur budget au quotidien et à accompagner les projets de vie ou des moments cruciaux en matière de gestion financière (reconversion, passage à la retraite etc.). Elle apporte également des réponses sur les transformations du rapport à l'argent liées aux nouveaux modes de vie (digital, aidants, consommation durable...).

Pour en savoir plus : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations>

Il y a eu 158 interventions réalisées en 2025 auprès de 2 990 stagiaires sur les thématiques suivantes :

- Economie sociale et solidaire : La banque mode d'emploi, le budget, la création d'entreprise, la protection du consommateur
- Scolaire : Création de business Game, banque mode d'emploi, accession à la propriété
- Coaching Pro : Création entreprise, coaching Pro dirigeant manager, analyse financière, la reconversion du sportif

Finance & Pédagogie CEPAC intervient sur l'ensemble du territoire métropole et Outre-mer. C'est le référent régional en création d'entreprises et création de Business Game des 105 partenaires.



6.2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir

des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

La Caisse d'Epargne CEPAC, et via l'institut de microcrédit qu'elle soutient, propose différentes offres de microcrédit personnel permettant aux personnes exclues du système bancaire d'être accompagnées dans leurs projets et dans la gestion de leur budget. Le microcrédit Parcours Confiance a vocation à financer des personnes qui rencontrent des difficultés financières, en accompagnant des personnes en recherche d'emploi ou confrontées à un accident de la vie, et dont les ressources ne leur permettent pas d'accéder au crédit bancaire classique.

En 2025, pour la Caisse d'Epargne CEPAC, la production de microcrédits professionnels s'est élevée à 1 145 milliers d'euros et à 1 190 milliers d'euros pour la production de microcrédits personnels.



Des conseils d'expert

pour vous aider à gérer votre compte bancaire et vos finances au quotidien.

6.2.3 Les jeunes et les familles

Les Caisses d'Epargne s'accordent à être la banque de toutes les générations, en adaptant leurs produits et leurs services aux besoins variés de leurs clients. Une stratégie spécifique est ainsi mise en œuvre pour porter une attention particulière aux familles et aux jeunes clients, de la naissance jusqu'à l'âge de 28 ans.



Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- Pour les enfants jusqu'à 10 ans, l'accent est mis sur le renforcement de l'approche familiale, facilitant l'épargne par l'optimisation des souscriptions via les parcours digitaux pour les enfants de nos clients dès la naissance. La gamme épargne pour les enfants a été élargie avec le lancement depuis juillet 2024 du livret enfant 0-12 ans ;
- Pour les adolescents de 11 à 17 ans, des initiatives sont mises en place pour faciliter la primo-bancarisation, l'accès au premier moyen de paiement. L'application Ados joue un rôle clé en établissant un lien entre parents et adolescents, tout en intégrant des contenus éducatifs sur la gestion financière afin de préparer les jeunes aux réalités économiques ;
- Pour les jeunes adultes de 18 à 28 ans, des offres adaptées et des programmes relationnels enrichis, incluant des événements marquants pour célébrer des jalons importants (passage à 18 ans, entrée dans la vie active, ...) sont proposées.

¹² <https://www.caisse-epargne.fr/clientele-fragile/>

6.2.4 Sécuriser l’offre bancaire des personnes protégées

La Caisse d'Epargne CEPAC favorise l'autonomie des personnes protégées en leur donnant par exemple accès aux cartes bancaires de paiement équipées du dispositif « sans contact », ou à la consultation de compte via une banque à distance adaptée. Le représentant légal du client, qu'il soit un professionnel ou un membre de la famille, dispose également d'une gamme de services aidants à la gestion de ses comptes. La Caisse

d'Epargne CEPAC compte, pour les accompagner, sur des experts dédiés à cette clientèle.

Fin 2025, la Caisse d'Epargne CEPAC gère 20 788 comptes de majeurs protégés en lien avec 529 associations tutélaires ou gérants privés. Cela représente 205 millions d'euros de dépôts et 704 millions d'euros d'épargne. Par ailleurs, la Caisse d'Epargne CEPAC accompagne près de 5,8% des majeurs protégés.



Offre spécifique Clientèle Fragile (OCF)	2025	2024	Variation 2025/2024 en %
Clients fragiles détenteurs OCF - Actifs	7 778	7 768	+0,1%
Nombre de souscriptions d'un produit OCF	1 173	1 282	-8,5%
Nombre de produits en Stock OCF	7 849	7 835	+0,2%

6.2.5 L’accessibilité numérique pour garantir l’inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe BPCE entend :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer à minima une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.



La Caisse d'Epargne CEPAC a mis en œuvre les actions suivantes :

- Développement de nouveaux modes de distribution pour permettre aux clients d'accéder à leurs services bancaires sans se déplacer : agence en ligne, vente à distance, vente en ligne, signature électronique, développement de sites Internet spécifiques... ou nouvelles fonctionnalités sur les sites existants (simulateurs, fiches produits...);
- L'application BANXO qui permet aux clients d'accéder à leurs comptes, à leurs opérations, à leurs contrats, à leur tableau de bord, aux crédits, aux assurances, aux

cartes bancaires (blocage temporaire de carte bancaire), aux virements, aux prélèvements, à leur RIB et IBAN, aux e-documents et à la prise de rendez-vous. Les clients peuvent aussi retrouver des informations utiles telles que la localisation des agences et des distributeurs ;

L'application BANXO évolue sans cesse pour intégrer de nouveaux services tels que l'authentification par empreinte digitale, la modification du code confidentiel, la recherche d'une opération bancaire, l'envoi d'un RIB au format PDF, la prise de rendez-vous... D'autres évolutions ont été réalisées, comme relever immédiatement un plafond de carte ou bloquer un prélèvement ;

- Mise en œuvre de solutions du Groupe BPCE comme l'outil WERO (système de paiement via un numéro de mobile) qui est accessible via l'application BANXO) ou encore « Secur'pass », une solution d'authentification forte pour les opérations sensibles (virements externes, ajout de bénéficiaires, etc...) ;

Fin 2025, la Caisse d'Epargne CEPAC comptait 46 agences en zones rurales et 16 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville. Plus de 80% des agences sont accessibles aux personnes handicapées.



6.3 Protéger les intérêts du client et du sociétaire

6.3.1 Garantir une offre transparente

La Caisse d'Epargne CEPAC s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

En 2025, la Caisse d'Epargne CEPAC a renforcé ses actions afin de garantir la conformité et transparence des offres. Ainsi, le dispositif Nouveaux Produits Nouvelles Activités a été revu pour que l'ensemble des produits et services de la Caisse d'Epargne CEPAC soient validés par un comité de mise en marché, où les avis des experts conformité, risque, juridiques et informatiques sont obligatoires. Ce process permet de s'assurer de l'adéquation des offres avec les profils des clients et répondre ainsi aux exigences réglementaires et aux attentes des clients.

Par ailleurs, le Dispositif de Surveillance Produits mis en place depuis 2022 permet de s'assurer du respect des préconisations de vente pour les produits validés, garantissant ainsi une mise en marché éthique et responsable. Il permet aussi d'assurer un suivi permanent de la commercialisation des produits distribués.

L'ensemble des collaborateurs commercialisant les différents produits participent à l'ensemble des sessions de formations réglementaires obligatoires afin d'être sensibilisés aux meilleures pratiques en matière de commercialisation.

Des contrôles permanents sont réalisés pour vérifier le respect des diligences, et en cas de non-conformité, des plans d'action sont mis en place, garantissant ainsi un engagement constant envers la protection des intérêts de la clientèle.



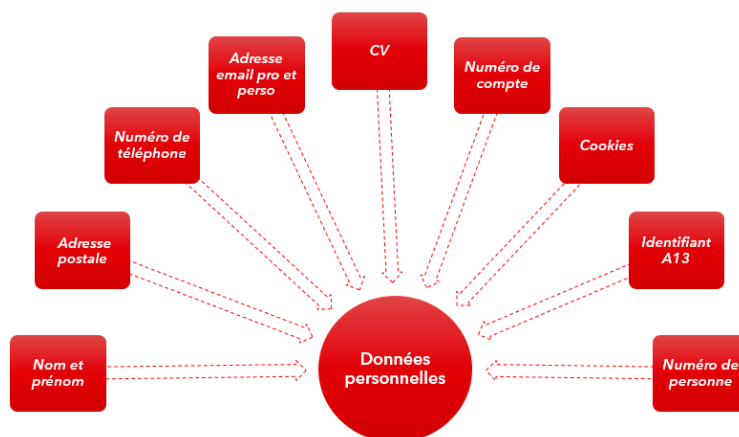
6.3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

Protection des données personnelles

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données.

La Caisse d'Epargne CEPAC a maintenu cette formation réglementaire aux collaborateurs nouveaux entrants qui doivent réaliser cette formation dans les six mois suivant leur embauche.

En 2025, 57% des nouveaux collaborateurs ont suivi une formation RGPD.



Cybersécurité

La Caisse d'Epargne CEPAC a désigné un responsable local des risques cyber, garant de l'application des politiques du groupe, de leur adéquation aux exigences locales, de la mise en place de contrôles, de l'évaluation et du suivi des risques, tout en assurant la promotion d'une culture de gestion des risques au sein de l'établissement.



A close-up photograph of two young girls lying on their stomachs on a lush green lawn. The girl on the left has light skin and blonde hair, wearing a blue and white striped shirt. The girl on the right has dark skin and curly hair, wearing a red sleeveless top. Both girls are smiling broadly at the camera. A white rectangular box with a red border is overlaid on the upper left portion of the image, containing the text '7. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité' in red.

7. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

7.1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

7.1.1 Promouvoir une culture éthique

La Caisse d'Epargne CEPAC décline le Code de conduite et d'éthique¹³ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, **au 31 décembre 2025, 95 % des collaborateurs de la Caisse d'Epargne CEPAC ont suivi la formation.**

Au 31 décembre 2025, 99% des collaborateurs de la Caisse d'Epargne CEPAC ont suivi la formation les incontournables de l'éthique professionnelle et lutte contre la corruption.

La Caisse d'épargne CEPAC a publié un livret déontologique rappelant les règles de bonne conduite et de valeurs professionnelles. Il permet également de rappeler et illustrer certaines situations et comportement à adopter face à ces situations. Ex : les conflits d'intérêt, le secret bancaire, la fraude internet... Il a été publié sur l'intranet de la Caisse d'Epargne CEPAC et est accessible par l'ensemble des collaborateurs.

7.1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Caisse d'Epargne CEPAC déploie la politique relative au "Dispositif lanceurs d'alerte". Elle précise le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect, ainsi que les personnes qui peuvent lancer une alerte. Une stricte confidentialité des informations recueillies lors d'un signalement est garantie, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est mentionné à toutes les étapes du traitement de l'alerte.



7.2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

7.2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE¹⁴ sont déclinées par la Caisse d'Epargne CEPAC et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.



7.2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : d'une part prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, et d'autre part assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier.



La Caisse d'Epargne CEPAC met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation d'une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. **Au 31 décembre 2025, 99% des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment¹⁵ en 2025.**

7.2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clef du dispositif de conformité du Groupe BPCE.

La Caisse d'Epargne CEPAC veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

¹³ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

¹⁴ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

¹⁵ Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.

8. Indicateurs coopératifs



8. Indicateurs coopératifs

La Caisse d'Epargne CEPAC partage les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale et s'engage à les faire vivre au quotidien.

Principe coopératif		Indicateur	2025	2024
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'Epargne CEPAC	Nombre de sociétaires	335 048	324 865
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	3,1%	1,40%
		Sociétaires parmi les clients (en %)	25%	24%
		Taux de client sociétaire promoteur (particuliers et professionnels)	40%	37%
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires votent lors des assemblées générales des sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe "une personne, une voix"	Taux de vote aux AG des SLE (en %)	4,89%	5,40%
		Nombre d'administrateurs de SLE	158	162
		Taux de femmes membres de SLE (en %)	43%	42%
		Nombre de membres au Conseil d'orientation et de surveillance	19	19
		Taux de femmes membres du Conseil d'orientation et de surveillance (en %)	59%	59%
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'orientation et de surveillance	76%	96%
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	5 250	5 655
		Taux de rémunération de la part sociale (en %)	2,5%	3%
4. Autonomie et indépendance	La Caisse d'Epargne CEPAC est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. 100 % du capital de la Caisse d'Epargne est détenu par les SLE.			
5. Éducation, formation et information	La Caisse d'Epargne CEPAC propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information. Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur l'identité de la Caisse d'Epargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire.	Nombre moyen d'heures de formation par administrateur, COS et CA	12	14
		Administrateurs et membres du COS ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	53% <i>Dont 100% des Membres du Directoire</i>	66%
6. Coopération entre les coopératives	Les Caisses d'Epargne sont représentées dans différentes instances ou organisations de la coopération. A niveau national et international : Alliance Coopérative Internationale, Conseil supérieur de la coopération, Conseil supérieur de l'ESS, Coop FR. Au niveau régional : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire.			
7. Engagement envers la communauté	La Caisse d'Epargne CEPAC mène une politique d'engagement soutenue sur son territoire. Cf. chapitre 6 - Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.			

9. Annexes

9.1 Note méthodologique

Précisions sur les principaux indicateurs

Empreinte propre

Le calcul des émissions de CO₂e liées aux activités propres de (« Vie de bureau ») inclut les périmètres suivants :

- Périmètre 1 : émissions directes de l'entreprise ;
- Périmètre 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ;
- Périmètre 3 amont et aval : achats, immobilisations, déplacements, fret (dont transports de fonds), déchets.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME base de données de référence en France, citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

Définition des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont présentées dans les pages suivantes :

Libellé	Unité	Définition
Empreinte coopérative et sociétale	En nombre et €	Nombre d'actions menées en faveur de la société (actions non réglementaires et non commerciales) et montants associés
Nombre de clients	Nombre	Nombre de clients CEPAC tous marchés
Nombre de clients sociétaires	Nombre	Nombre de clients détenant des parts sociales de l'établissement
Nombre de collaborateurs	Nombre	Nombre de contrats de travail présent au 31 décembre de l'année considérée
Montant d'encours de financement à l'économie	Montant (€)	Encours des crédits immobiliers, consommations, MLT et CT tous marchés
Montant d'épargne	Montant (€)	Excédent de collecte hors DAV (yc épargne financière) tous marchés
Part des achats réalisés avec des fournisseurs locaux	Pourcentage (%)	Nombre de fournisseurs dont le siège social est présent sur nos territoires / nombre de fournisseurs totaux (hors fournisseurs groupe BPCE)
Nombre de visiteurs uniques sur le module Conseils et Solutions durables	Nombre	Cumul (depuis le lancement) du nombre de visiteurs uniques qui consultent l'espace "Conseils et solutions durables" sur l'application mobile
Montant de financements accordés pour les travaux de rénovation énergétique	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés aux clients particuliers pour des travaux de rénovation énergétique (dont Eco PTZ et Eco PTZ MPR)
Pourcentage de clients corporate (ETI) actifs avec un dialogue ESG	Pourcentage (%)	Pourcentage des clients corporate actifs (au sens commercial) ayant bénéficié d'un dialogue ESG. Un dialogue présent sur un tiers est comptabilisé dès qu'il est saisi sur un tiers (code_banque/SIREN) alors l'encours de ce tiers est couvert
Montant des financements de la transition et de la décarbonation pour les entreprises	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés sur le périmètre des prêts BtB suivants : Prêts Green, Prêts Impact, CBM Roulant et LOA/LDD Green
Nombre de projets de microcrédits financés	Nombre	Nombre annuel de projets financés en micro-crédits professionnels
Montant de financements accordés à l'économie sociale et solidaire	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché ESS
Montant de financements accordés au logement social		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Logement Social
Montant de financements accordés au secteur public		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Secteur Public
Montant du soutien à l'entrepreneuriat	Montant (€)	Montant des engagements net (crédits immobiliers, MLT et CT) sur le marché PME
Engagement des collaborateurs	Taux	Mesure des opinions des salariés sur leur situation professionnelle et leur perception de l'entreprise au niveau local et à l'échelle du groupe. Cet indicateur est mesuré via le baromètre interne diapason réalisé selon une fréquence annuelle ou tous les deux ans
Index égalité professionnelle	Index (note sur 100)	Mesure des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
Pourcentage d'emploi de personnes en situation d'handicap	Pourcentage (%)	Pourcentage de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) au 31 décembre de l'année considérée

Mixité au sein du conseil d'administration ou conseil d'orientation et de surveillance (représentée par un ratio femmes/hommes moyen)	Ratio	Ratio femme / homme au sein du conseil d'administration ou du conseil d'orientation et de surveillance
Variation de l'encours d'épargne verte	Pourcentage (%)	Variation d'encours CSL Vert, CAT Vert et assurance vie articles 8 et 9 des clients personnes physiques (marchés des Particuliers et Privée du Pro)
Collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9	Encours, Collecte brute et Collecte Nette (€)	Encours et collecte des Fonds d'investissement dont l'objectif d'investissement durable contribue à un objectif environnemental, social ou de gouvernance, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, sont inclus l'OPC MLT, l'OPC Monétaire ainsi que les fonds ISR
Montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables	Montant (€)	Production (M€), nouvelles transactions et refinancements signés dans l'année : Somme de la part finale conservée par l'établissement dans ses livres : - Financement d'un actif de production d'énergie à partir d'une source d'énergie renouvelable - Financement de projet (financement d'une société ad hoc portant l'actif de production d'énergie) - Financement d'entreprise (si l'objet du financement concerne un actif de production d'énergie renouvelable et est identifiable comme tel dans les SI)
Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	Pourcentage (%)	Sont à considérer comme des « conventions collectives », les conventions collectives, les accords d'entreprises ou toute autre forme d'accord négocié entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et un ou plusieurs syndicats ou, en leur absence, les représentants du personnel élus conformément aux lois et règlements nationaux
Pourcentage de femmes représentées au sein de l'encadrement supérieur	Pourcentage (%)	Par encadrement supérieur, il faut comprendre les salariés : • à qui des responsabilités sont confiées, dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps ; • qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome ; • qui perçoivent une rémunération
Nombre de salariés en effectifs ventilés par type de contrats	Nombre (salariés)	Nombre de salariés par type de contrats : Les collaborateurs internes permanents (CDI) Les collaborateurs internes temporaires (CDD) Les collaborateurs alternants
Taux de sortie	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de sorties CDI sur la période de référence sur les effectifs CDI au 31/12 de l'année de référence A-1
Taux de rotation du personnel	Pourcentage (%)	Rapport entre la somme du nombre d'entrées CDI et du nombre de sorties CDI sur l'année N divisée par 2, et l'effectif CDI au 31/12/N

Taux de gravité des accidents de travail	Pourcentage (%)	(a) Nombre de journées perdues au titre des accidents du travail et de trajet, exprimé en jours calendaires. Note : ce nombre de jours perdus au titre des accidents du travail et de trajet, reconnus par la Sécurité Sociale et survenus dans l'année diffère du nombre de jours d'absence « accidents du travail » (b) Nombre total d'heures annuelles travaillées de l'entreprise : ETP mensuel moyen total (indicateur 1.1.4.1) x 1 820 heures travaillées (151,67 x 12) Le taux de gravité se calcule automatiquement d'après les deux informations ci-dessus, selon la formule : Nombre de journées perdues (a) x 1 000 Nombres d'heures travaillées (b)
Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux sur l'année	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de collaborateurs ayant pris un congé familial sur le nombre total de collaborateurs éligibles
Montants des financements accordés aux TPE / PME	Montant (€)	Montant des financements annuels accordés aux : TPE : CA<1,5M€ PME: 1,5M€<CA<50M€
Montants des encours de crédit sur les TPE / PME	Montant (€)	
Paiements alignés avec les délais de paiement standards (en %)	Pourcentage (%)	Le délai de paiements standards correspond à 60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture
Pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif	Pourcentage (%)	Le Net Promoter Score est le premier indicateur utilisé pour évaluer la fidélisation et la satisfaction d'un client vis-à-vis d'une entreprise. Il est calculé en posant aux clients une question "Sur une échelle de 1 à 10, Dans quelle mesure recommanderiez-vous la BP/CE ?" Les participants donnent une note comprise entre 1 et 10 qui permet de les classer dans l'un des 3 groupes suivants : détracteurs (note entre 0 et 6), passifs (note entre 7 et 8), promoteurs (note entre 9 et 10) Le NPS est la différence entre les Promoteurs et les détracteurs
Pourcentage de clients détectés fragiles	Pourcentage (%)	Nombre de clients détectés comme fragiles par rapport au nombre de clients particuliers de 16 ans ou plus titulaires d'un compte

9.2 Indicateurs chiffrés

9.2.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés ¹⁶	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre	%	Nombre	%
Masculin	1 263	39,9	1 272	39,7
Féminin	1 899	60,1	1 932	60,3
TOTAL SALARIES	3 162	100	3 204	100

Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2025			31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents ¹⁷	1 825	1 216	3 041	1 858	1 217	3 075
Nombre de salariés temporaires (CDD et alternants compris)	74	47	121	74	55	129
Nombre de salariés à temps plein	1 739	1 242	2 981	1 779	1 252	3 031
Nombre de salariés à temps partiel	160	21	181	153	20	173
TOTAL SALARIES	1 899	1 263	3 162	1 932	1 272	3 204

Embauches, taux de sortie / taux de rotation

	31/12/2025			31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Nombre d'embauches	230	25 et 95 alternants	350	258	33 dont 92 alternants	383

En 2025, le taux de rotation¹⁸ s'est élevé à 8% contre 9,3% en 2024.

Le taux de sortie CDI en 2025 est de 8,6% contre 10,3% en 2024.

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
< 35 ans	756	23,9	767	23,9
>= 35 et < 55 ans	1 691	53,5	1 705	53,2
>= 55 ans	715	22,6	732	22,9
TOTAL SALARIES	3 162	100%	3 204	100%

¹⁶ Nombre de personnes (nombre de contrats) en CDI, CDD, alternants et VIE présentes en fin d'année.

¹⁷ Collaborateurs permanents (CDI).

¹⁸ Taux de rotation = ((Nombre d'entrées CDI sur la période de référence + nombre de sorties CDI sur la période de référence) / 2) / (Effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

9.2.2 Santé et sécurité

	31/12/2025	31/12/2024
Taux de fréquence d'accidents de travail (en %)	11,1%	8,6%
Nombre d'accidents du travail sur la période	47	38

9.2.3 Formation du personnel

	2025			2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	36,6	39,7	40,4	38,7	39,4	39

	2025	2024	Variation 2025/2024 en %
Nombre d'heures de formation/effectifs formés	37	37	-
Volume d'heures de formation	116 337	119 863	-3%
% de l'effectif formé	93%	93%	-

9.2.4 Indicateurs sur la production annuelle du financement de l'économie locale

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024 en %
Production annuelle du financement de l'ESS (en M€)	30	70	-57%
Production annuelle du financement du logement social (en M€)	388	293	+32%
Production annuelle du financement du secteur public (en M€)	981	1 170	-16%
Production annuelle du financement de la santé (en M€)	163	233	-30%

9.3 Glossaire

Acronyme	Définition
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFA	Agence Française Anti-corruption
AFECEI	Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement
BC-FT	Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CASCIE	Comité d'Activités Sociales et Culturelles Inter-Entreprises
CAU	Comité d'Audit
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDG	Dirigeants exécutifs (=cadres dirigeants)
Client BtoB	Clients Business to Business. Il s'agit de l'ensemble des activités commerciales nouées entre deux entreprises
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CO2	Dioxyde de carbone
CO2E	Equivalent dioxyde de carbone
CO2EQ	Equivalent dioxyde de carbone
CONOM	Comité des Nominations
COR	Comité des Risques
COREM	Comité des Rémunérations
Corporate	D'entreprise
COS	Conseil d'Orientation et de Surveillance
CSE	Comité Social et Economique
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
CSSCT	Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DRH	Direction des Ressources Humaines
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EDE	Economie D'Energie
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EnR	Energies Renouvelables
EPL	Entreprise Publique Locale
éq. CO2	Equivalent dioxyde de carbone
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESG	Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Acronyme	Définition
ESRS	European Sustainability Reporting Standards
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
F&P	Finance & Pédagogie
FNCE	Fédération Nationale des Caisses d'Epargne
GEPP	Gestion des Emplois et Parcours Professionnels
GES	Gaz à Effet de Serre
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
IA	Intelligence Artificielle
IPSOS	Société française d'études et de conseil fondée en 1975, spécialisée dans les sondages d'opinion
ISNI	InterSyndicale Nationale des Internes
IRO	Impact, Risques et Opportunités
KYC	Know Your Customer
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme
LDDS	Livret de Développement Durable et Solidaire
MWc	Mégawatt-crête
NAO	Négociations Annuelles Obligatoires
NPS	Net Promoteur Score. Il s'agit d'un indicateur de référence de mesure de la satisfaction
OCF	Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière
OETH	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
ONG	Organisations non Gouvernementales
PASC	Plan d'Action Satisfaction Client
PME	Petite et Moyenne Enreprise
PNB	Produit Net Bancaire
PPE	Personnes Politiquement Exposées
PSSI-G	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe
PTZ	Prêt à Taux Zéro
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RCE	Réseau des Caisses d'Epargne
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RPS	Risques Psychosociaux
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEM	Société d'Economie Mixte
SEEPH	Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
SI	Système d'Information
SLE	Sociétés Locales d'Epargne
STPA	Secteur du Travail Protégé et Adapté
TPE	Très Petite Entreprise
ZFE	Zones à Faibles Émissions